



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-1

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental
BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI
DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental
COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental
BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental
ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport d'activités 2019 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- acte la présentation du rapport d'activités 2019.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-2.1

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2019,

Considérant que le quorum est atteint,

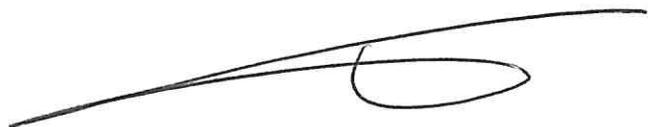
Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-2.1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2019 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2019, selon l'extrait ci-annexé.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

076090

P.DEP SEINE-MARITIME

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

ORIGINE DU DOCUMENT : frederic.hamel

Exercice : 2019

Budget collectivité : 40101

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 04/02/2020

IDENTIFIANT BUDGET 40101

N° de SIRET 20004506000023

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2019 AU 04/02/2020

076-200045060-20200303-2020-26-2-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

EXECUTION BUDGETAIRE

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	185 432 347,00	24 735 081,00	210 167 428,00
Titres de recettes émis (b)	35 041 438,10	3 936 225,60	38 977 663,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	35 041 438,10	3 936 225,60	38 977 663,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	185 432 347,00	24 735 081,00	210 167 428,00
Mandats émis (f)	46 625 996,08	1 529 889,65	48 155 885,73
Annulations de mandats (g)	1 200,00		1 200,00
Dépenses nettes (h = f - g)	46 624 796,08	1 529 889,65	48 154 685,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 406 335,95	
(h - d) Déficit	11 583 357,98		9 177 022,03

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES					
Investissement	14 533 911,65		-11 583 357,98		2 950 553,67
Fonctionnement	11 976 900,29		2 406 335,95		14 383 236,24
Sous-Total	26 510 811,94		-9 177 022,03		17 333 789,91
TOTAL III	26 510 811,94		-9 177 022,03		17 333 789,91
TOTAL I + II + III	26 510 811,94		-9 177 022,03		17 333 789,91

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions		Annulations		DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
		1	2	1	2	
1641	Emprunts en euros	1 310 409,35				1 310 409,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 310 409,35				1 310 409,35
2031	Frais d'études	943 677,73				943 677,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	943 677,73				943 677,73
2184	Mobilier	2 574,00				2 574,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 574,00				2 574,00
2315	Installations matériels et outillage tec	40 154 714,53		1 200,00		40 153 514,53
2318	Autres immobilisations corporelles en co	93,00				93,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	40 154 807,53		1 200,00		40 153 607,53
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	42 411 468,61		1 200,00		42 410 268,61
2315	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	42 411 468,61		1 200,00		42 410 268,61
2315	Installations matériels et outillage tec	4 214 527,47				4 214 527,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	4 214 527,47				4 214 527,47
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 214 527,47				4 214 527,47
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	46 625 996,08		1 200,00		46 624 796,08

 Date de réception - Ministère de l'Intérieur
 045060-20200303-2020-20-19-19
 CCU - Centre d'Exécution
 Réception par le préfet : 12/03/2020



**40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1313	Région	7 609 472,16		7 609 472,16
	Département	12 000 000,00		12 000 000,00
	Subventions d'investissement	19 609 472,16		19 609 472,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13		11 000 000,00		11 000 000,00
1641	Emprunts et dettes assimilées	11 000 000,00		11 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16		11 000 000,00		11 000 000,00
2315	Installations matériels et outillage tec	797,89		797,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23		797,89		797,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	30 610 270,05		30 610 270,05
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	30 610 270,05		30 610 270,05
28031	Amortissements frais d'études	74 686,82		74 686,82
2805	Concessions et droits similaires brevets	3 945,50		3 945,50
28181	Installations générales agencements et a	137 918,26		137 918,26
28183	Matériel de bureau et matériel informati	75,00		75,00
28184	Mobilier	15,00		15,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	216 640,58		216 640,58
2031	Frais d'études	3 907 972,88		3 907 972,88
238	Avances et acomptes versés sur commandes	306 554,59		306 554,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	4 214 527,47		4 214 527,47
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 431 168,05		4 431 168,05
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	35 041 438,10		35 041 438,10

Service de réception - Ministère de l'Intérieur
00445060-20200303-2020-076090
Accusé de réception en préfecture
Réception en préfecture : 12/03/2020

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
 ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

No articles puis Totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions		Annulations	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
		1	2		
606	Fournitures non stockables (eau, énergie)	76 180,36			76 180,36
611	Sous-traitance générale	735,00			735,00
6132	Locations immobilières	305 714,84			305 714,84
6137	Redevances droits de passage et servitud	4 172,66			4 172,66
6156	Maintenance	31 145,93			31 145,93
618	Divers	9 030,50			9 030,50
6226	Honoraires	15 957,50			15 957,50
6231	Annonces et insertions	3 150,00			3 150,00
6238	Divers	21 505,00			21 505,00
6262	Frais de télécommunications	4 402,94			4 402,94
627	Services bancaires et assimilés	53 000,00			53 000,00
6281	Concours divers - cotisations	15 001,20			15 001,20
6287	Remboursements de frais	42 914,52			42 914,52
6358	Autres droits	1 265,00			1 265,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	584 175,45			584 175,45
6215	Personnel affecté par la collectivité de	530 020,34			530 020,34
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	530 020,34			530 020,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	171 131,98			171 131,98
6688	Autre	17 250,00			17 250,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	188 381,98			188 381,98
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	9 363,30			9 363,30
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	1 308,00			1 308,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	10 671,30			10 671,30
	TOTAL	1 313 249,07			1 313 249,07

Préfecture de la Seine-Maritime
 Direction des Services Départementaux
 1 rue de la République - 76000 Rouen
 Téléphone : 02 35 12 40 00
 Fax : 02 35 12 40 01
 Courriel : direction@seine-maritime.fr
 Site : www.seine-maritime.fr

076090
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME

**40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis réalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
68311	Dotations aux Amortissements sur immobil	216 640,58		216 640,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	216 640,58		216 640,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	216 640,58		216 640,58
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 529 889,65		1 529 889,65

076090
0045050-20200303-2020-09-2-20-DE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Réception par le préfet : 12/03/2020

**40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis localisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7083	Locations diverses	5 491,12		5 491,12
S0US-TOTAL CHAPITRE 70	Ventés de produits fabriques prestations	5 491,12		5 491,12
74	Subventions d'exploitation	3 605 083,00		3 605 083,00
S0US-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	3 605 083,00		3 605 083,00
757	Redevances versées par les fermiers et c	325 650,00		325 650,00
7588	Autres	1,48		1,48
S0US-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	325 651,48		325 651,48
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 936 225,60		3 936 225,60
TOTAL	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	3 936 225,60		3 936 225,60

Ministère de l'Intérieur
Préfecture de la Seine-Maritime
Région Normandie
Réception par le préfet : 12/03/2020

076090

P.DEP SEINE-MARITIME

40100 SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE

ORIGINE DU DOCUMENT : frederic.hamel

Exercice : 2019

Budget collectivité : 40100

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N°COMPTABLE 076090

Date d'édition : 05/02/2020

IDENTIFIANT BUDGET 40100
N° de SIRET 20004506000015

SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2019 AU 05/02/2020

EXECUTION BUDGETAIRE

40100 - SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 635,00	1 447 084,00	1 448 719,00
Titres de recettes émis (b)	327,00	1 027 813,34	1 028 140,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	327,00	1 027 813,34	1 028 140,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 635,00	1 447 084,00	1 448 719,00
Mandats émis (f)		892 966,95	892 966,95
Annulations de mandats (g)		0,32	0,32
Dépenses nettes (h = f - g)		892 966,63	892 966,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	327,00	134 846,71	135 173,71
(h - d) Déficit			

0760045060-20200303-2020-3-2-2-01
 DEPT SEINE-MARITIME

 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Accusé certifié exécutoire
 Réception en préfecture : 12/03/2020

40100 SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis réalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
---	----------	----------------	------------------	------------------------------

07/0090
DÉPT SEINE-MARITIME

**40100 SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis classement au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28184	Mobilier	327,00		327,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	327,00		327,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	327,00		327,00
TOTAL	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	327,00		327,00

Service de réception - Ministère de l'Intérieur
N° 45060-20200303-2020-26-1-1
Procédure de suivi et d'exécution
Reçu par le Préfet : 12/03/2020

40100 SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis fonction au chapitre	Intitulé	Émissions		Annulations	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
		1	2		
6441	Personnel titulaire - rémunération princ	348 274,64			348 274,64
645	Charges sécurité sociale et prévoyance c	81 410,00			81 410,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 163,81			43 163,81
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	7 107,02			7 107,02
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	1 621,82			1 621,82
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	125,00			125,00
6488	Autres charges de personnel	20 882,40			20 882,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	815 415,92			815 415,92
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	8 520,44			8 520,44
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	756,84			756,84
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	212,00			212,00
65888	Autres	1,54		0,32	1,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	9 490,82		0,32	9 490,50
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	892 639,95		0,32	892 639,63
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	327,00			327,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	327,00			327,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	327,00			327,00
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	892 966,95		0,32	892 966,63

Réception - Ministère de l'Intérieur
 076090
 20200303-2020-26
 Accusé de réception
 Réception par le Préfet : 12/03/2020

Comité Syndical du 3 mars 2020

Rapport de Madame la Présidente n°2020-26-2.2

Objet : Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019

Le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget principal et du budget annexe. Il compare, à cette fin, les prévisions de dépenses et de recettes aux réalisations, c'est à dire aux dépenses mandatées et aux titres de recettes émis. Il décrit les réalisations d'investissement et de fonctionnement. Le compte administratif permet, en outre, de dégager les résultats de clôture.

En conséquence, un rapport spécifique proposera, à l'occasion de cette même séance, l'affectation des résultats 2019.

A/ BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M 14)

Pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique, le résultat d'exercice 2019 est excédentaire, et s'élève à 135 173.71 €.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de **397 179.93 €** incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 de 134 846.71 € et l'excédent reporté de 2018 de 262 333.22€.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	1 447 084	1 027 813.34
Dépenses	1 447 084	892 966.63

Les recettes de fonctionnement sont issues des participations des membres de Seine-Maritime Numérique (EPCI et Département à 50/50), soit 0.45€/habitant en zone T1 et 0.03 €/par habitant en zone T2 AMII. En 2019, le budget principal a porté les charges de fonctionnement des chapitres 011 et 012. Les recettes tiennent aussi compte des virements émis du budget annexe correspondants à 65% des charges de fonctionnement des chapitres 011 et 012.

Le budget principal de Seine-Maritime Numérique comprend également, en dépenses, le financement des services administratifs et charges de personnel, les moyens supports du syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques et les locaux mis à disposition à titre onéreux par le Département de Seine-Maritime, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels (Centre de Gestion, AVICCA).

Un virement de crédit de 191€ a été nécessaire (-191€ des dépenses imprévues, +191€ vers le chapitre 65) pour payer les charges.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement pour l'exercice 2019 est de **1 635 €** incluant le résultat d'exécution pour l'exercice 2019 de 327 € et l'excédent reporté de 2018 de 1 308 €.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	1 308	327
Dépenses	1 308	0



B/ BUDGET ANNEXE (nomenclature M 4)

Pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique, le résultat d'exercice 2019 est déficitaire et s'élève à -9 177 022.03€.

1/ SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation présente un excédent de 14 383 236.24 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 de 2 406 335.95€ et l'excédent reporté de 2018 de 11 976 900.29€.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	24 735 081	3 936 225.60
Dépenses	24 735 081	1 529 889.65

Les recettes de fonctionnement s'appuient sur les participations 2019 des membres du SMN à la réalisation du réseau de collecte, du programme de travaux de montée en débit et du programme de travaux de déploiement de la fibre ainsi que la redevance du délégataire.

Les principaux postes de dépenses intègrent la location d'infrastructures appartenant à des tiers, opérateurs de réseaux ou encore concessionnaires autoroutiers, susceptibles d'accueillir celles du Syndicat, ainsi qu'une participation au budget principal de 65% des charges de fonctionnement, salaires et cotisations sociales associées.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement présente un excédent de 2 950 553.67€ incluant le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2019 en déficit de 11 583 357.98 € et l'excédent reporté de 2018 de 14 533 911.65 €.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	185 432 347	35 041 438.10
Dépenses	185 432 347	46 624 796.08

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 concernent la réalisation des différents programmes d'investissements précités, chacun faisant l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle spécifique.

Une mise à jour des autorisations de programme a été présentée dans l'année modifiant et actualisant les crédits de paiement des programmes de gouvernance et transversalité et de Montée en débit.

Le Syndicat a signé 4 nouveaux marchés d'études en 2019 et disposait de près de 18 marchés d'études et travaux en cours d'exécution.

Les prévisions de recettes d'investissement proviennent d'un virement depuis la section de fonctionnement, afin que les participations des membres puissent abonder la réalisation des travaux et l'avance des subventions. D'autre part, le Département a versé une participation exceptionnelle de 12 M€ cette année. Enfin, l'emprunt de la Caisse d'Épargne a été mobilisé.



Compte-tenu de ces éléments, je vous propose de délibérer sur ces comptes administratifs 2019 tels qu'ils sont présentés ci-dessus et en cas d'accord d'accepter le dispositif de délibération ci-annexé.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-2.2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 2 avril 2019,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-2.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Denis FAUVEL en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui fait apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	2
Nombre de membres représentés	/	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2019 quitte la séance)		2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique - mardi 03 mars 2020

Liste d'émargement

Accusé certifié exécutoire

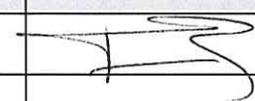
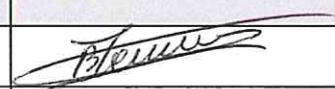
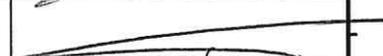
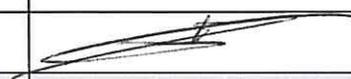
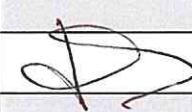
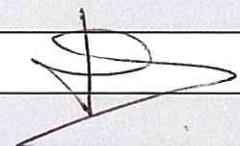
Réception par le préfet : 12/03/2020

Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe



	Titulaires
	Suppléants
	Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Bastien CORITON	
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MARTIN	Pascal	Département		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT-AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Seine-Maritime



DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Rouen, le 3/03/2020

Je soussigné(e), Monsieur Guillaume COUTEY, Conseiller Départemental de Seine-Maritime, donne délégation de vote à...M. Bastien GRITON.....

Cette délégation est valable pour...Comité syndical SEINE-MARITIME NUMERIQUE
Du 03.03.2020

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Rouen, le 10/02/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M^{se}... *Thibaudou-Raviot*, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme... *W.COT... AVRIL Virginie*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 03 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) *Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté*

Comité Syndical du 3 mars 2020

Rapport de Madame la Présidente n°2020-26-2.2

Objet : Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2019

Le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget principal et du budget annexe. Il compare, à cette fin, les prévisions de dépenses et de recettes aux réalisations, c'est à dire aux dépenses mandatées et aux titres de recettes émis. Il décrit les réalisations d'investissement et de fonctionnement. Le compte administratif permet, en outre, de dégager les résultats de clôture.

En conséquence, un rapport spécifique proposera, à l'occasion de cette même séance, l'affectation des résultats 2019.

A/ BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M 14)

Pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique, le résultat d'exercice 2019 est excédentaire, et s'élève à 135 173.71 €.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de **397 179.93 €** incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 de 134 846.71 € et l'excédent reporté de 2018 de 262 333.22€.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	1 447 084	1 027 813.34
Dépenses	1 447 084	892 966.63

Les recettes de fonctionnement sont issues des participations des membres de Seine-Maritime Numérique (EPCI et Département à 50/50), soit 0.45€/habitant en zone T1 et 0.03 €/par habitant en zone T2 AMII. En 2019, le budget principal a porté les charges de fonctionnement des chapitres 011 et 012. Les recettes tiennent aussi compte des virements émis du budget annexe correspondants à 65% des charges de fonctionnement des chapitres 011 et 012.

Le budget principal de Seine-Maritime Numérique comprend également, en dépenses, le financement des services administratifs et charges de personnel, les moyens supports du syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques et les locaux mis à disposition à titre onéreux par le Département de Seine-Maritime, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels (Centre de Gestion, AVICCA).

Un virement de crédit de 191€ a été nécessaire (-191€ des dépenses imprévues, +191€ vers le chapitre 65) pour payer les charges.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement pour l'exercice 2019 est de **1 635 €** incluant le résultat d'exécution pour l'exercice 2019 de 327 € et l'excédent reporté de 2018 de 1 308 €.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	1 308	327
Dépenses	1 308	0



B/ BUDGET ANNEXE (nomenclature M 4)

Pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique, le résultat d'exercice 2019 est déficitaire et s'élève à -9 177 022.03€.

1/ SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation présente un excédent de 14 383 236.24 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 de 2 406 335.95€ et l'excédent reporté de 2018 de 11 976 900.29€.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	24 735 081	3 936 225.60
Dépenses	24 735 081	1 529 889.65

Les recettes de fonctionnement s'appuient sur les participations 2019 des membres du SMN à la réalisation du réseau de collecte, du programme de travaux de montée en débit et du programme de travaux de déploiement de la fibre ainsi que la redevance du délégataire.

Les principaux postes de dépenses intègrent la location d'infrastructures appartenant à des tiers, opérateurs de réseaux ou encore concessionnaires autoroutiers, susceptibles d'accueillir celles du Syndicat, ainsi qu'une participation au budget principal de 65% des charges de fonctionnement, salaires et cotisations sociales associées.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement présente un excédent de 2 950 553.67€ incluant le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2019 en déficit de 11 583 357.98 € et l'excédent reporté de 2018 de 14 533 911.65 €.

	Voté au BP 2019 en €	Réalisé en €
Recettes	185 432 347	35 041 438.10
Dépenses	185 432 347	46 624 796.08

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 concernent la réalisation des différents programmes d'investissements précités, chacun faisant l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle spécifique.

Une mise à jour des autorisations de programme a été présentée dans l'année modifiant et actualisant les crédits de paiement des programmes de gouvernance et transversalité et de Montée en débit.

Le Syndicat a signé 4 nouveaux marchés d'études en 2019 et disposait de près de 18 marchés d'études et travaux en cours d'exécution.

Les prévisions de recettes d'investissement proviennent d'un virement depuis la section de fonctionnement, afin que les participations des membres puissent abonder la réalisation des travaux et l'avance des subventions. D'autre part, le Département a versé une participation exceptionnelle de 12 M€ cette année. Enfin, l'emprunt de la Caisse d'Épargne a été mobilisé.



Compte-tenu de ces éléments, je vous propose de délibérer sur ces comptes administratifs 2019 tels qu'ils sont présentés ci-dessus et en cas d'accord d'accepter le dispositif de délibération ci-annexé.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-2.2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 2 avril 2019,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-2.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Denis FAUVEL en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui fait apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	2
Nombre de membres représentés	/	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2019 quitte la séance)		2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique - mardi 03 mars 2020

Liste d'émargement

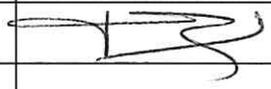
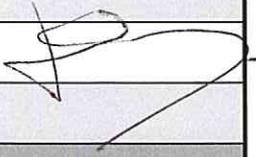
Réception par le préfet : 12/03/2020

Vote du compte administratif 2019 - Budget principal



	Titulaires
	Suppléants
	Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Bastien CORITON	
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MARTIN	Pascal	Département		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle	1	
THIBAUDEAU RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT-AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Seine-Maritime



DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Rouen, le 3/03/2020

Je soussigné(e), Monsieur Guillaume COUTEY, Conseiller Départemental de Seine-Maritime, donne délégation de vote à...M. Bastien GRITON.....

Cette délégation est valable pour...Comité syndical SEINE-MARITIME NUMERIQUE
Du 03.03.2020

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Rouen, le

10/02/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M^{se}... *Thibaudou-Raviot*, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme... *W.COT... AVRIL Virginie*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 03 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) *Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté*



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-2.3

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental
BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI
DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental
COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental
BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental
ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2019

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-2.3 de Madame la Présidente,

Considérant les résultats d'exercice 2019 présentés dans l'annexe 1 à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2020, comme suit :

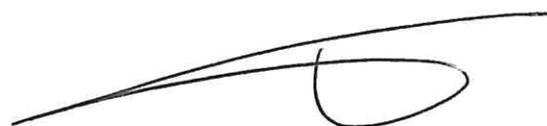
Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 397 179.93 €
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 635 €

Pour le budget annexe

- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 950 553.67 €
- Affectation au 1068 en recette d'un montant de 9 782 840.07€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 4 600 396.17€ en recette au compte 002

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Comité Syndical du 3 mars 2020

Rapport de Madame la Présidente n° 2020-26-3.1

Objet : Rapport budgétaire 2020

Ce budget primitif est basé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires auquel on se reportera utilement.

L'accélération de la mise en œuvre du programme FTTH, acté dans le SDAN 2017 dont la réalisation a été confiée par le Département à *Seine-Maritime Numérique*, va se traduire sur le plan budgétaire par :

- Un budget de fonctionnement stable par rapport à 2019, intégrant des charges de personnel correspondant à une équipe-projet quasiment au complet en fin d'exercice, les postes créés en 2018 ayant été pourvus à la fin du 1^{er} semestre 2019 ;
- Un budget d'investissement largement impacté par l'extension progressive des travaux de génie civil et de tirage des câbles de fibre optique.

En conséquence, 2020 s'annonce comme le premier exercice budgétaire au cours duquel les tensions sur la trésorerie vont être avérées. C'est dans cette perspective qu'une consultation des partenaires bancaires a été réalisée en 2019, afin de mieux cerner les besoins du Syndicat mixte en financements à court et moyen terme, notamment en avances sur les subventions à percevoir.

S'agissant précisément des soutiens publics, 2020 permettra d'entériner et de mettre en œuvre :

- Le financement complémentaire (2^e tranche) de la Région Normandie pour un montant de 31 M€ ;
- Le financement du Plan France Très Haut Débit pour un montant maximum de 54 M€.

La livraison des prises tout au long de l'année permettra de toucher une redevance du délégataire sur 2020.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2019.

Sur le budget annexe, la participation des membres du Syndicat au projet est toujours assise sur un coût unique à la prise de 10.88 € pour le réseau de desserte, incluant une optimisation des frais financiers. Pour les nouveaux membres, ils s'acquitteront de 21 € pour le réseau de collecte par ligne pour la totalité du projet. Il a été proposé lors du comité syndical du 9 avril 2018 un étalement sur trois ans jusqu'en 2020 afin de répartir ces charges sur plusieurs exercices jusqu'en 2020 inclus.

1. - Budget Principal

Le Budget Principal est régi par le Plan Comptable M14 (TTC).

1.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 579 804 €.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	1 027 813.34 €	1 182 624.07 €
Résultats reportés	262 333.22 €	397 179.93 €
Dépenses	892 966.63 €	1 579 804.00 €
TOTAL	397 179.93 €	Équilibre

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Conformément aux décisions du Comité Syndical du 22 mars 2018 et afin d'ajuster progressivement le dimensionnement de l'équipe de SMN au déploiement du projet, tant technique qu'administrative, pour un suivi qualitatif des marchés, les postes suivants ont été pourvus en 2019 :

- 2 Techniciens affectés au contrôle sur place des chantiers et à la réception des travaux ;
- 1 Chargé de mission comptable pour traiter les flux de facturation qui ont plus que doublé sur les douze derniers mois.

Un poste d'ingénieur reste vacant.

Il est à noter que les dépenses de personnel du SMN76 ont été regroupées en 2019 sur le budget principal afin de faciliter les opérations de prélèvement à la source et les déclarations de charges. Un virement est fait du budget annexe au budget principal pour participer à ces dépenses au prorata (35% sur le BP-65% sur le BA).

Dans l'activité d'administration générale, sont répertoriés les charges de personnel et frais assimilés (999 550 €), incluant les adhésions obligatoires aux organismes professionnels tels que l'URSSAF (125 000€) ou les caisses de retraite (48 000 €) ou le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime (3 500€).

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais location mobilières et immobilières pour 50 000€ ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département pour l'année 2020 (30 000 €).

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (228 583 €) et du Département (223 732 €).

Pour rappel, ces participations syndicales sont calculées sur la base de la population, par habitant soit 0.03 € en zone AMII dite « T2 » et 0.45€ en zone T1.

Ces participations font l'objet d'une délibération spécifique du Comité Syndical, votée chaque année.

Il est aussi prévu le remboursement du budget annexe concernant les charges à caractère général (chap. 011 : 80 600€) et de personnel (chap. 012 : 649 675€).

1.2 - Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 962 €.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	327 €	327 €
Résultats reportés	1 635 €	1 635€
Dépenses	0€	1 962 €
TOTAL	1 962€	Équilibre

1.3 - Équilibre du budget principal

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 962 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur 1 579 804 €.

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **1 581 766 €**.

2 – Budget Annexe

Le Budget Annexe du Syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (HT).

L'année 2020 doit constituer une année déterminante pour le déploiement opérationnel du Programme 100% FttH porté par Seine-Maritime Numérique.

En 2020, la phase de commercialisation des prises aura démarré sur près de 40% du territoire tandis que le reste du territoire départemental relevant du réseau d'initiative publique Très Haut Débit sera concerné par les travaux de déploiement de la fibre.

Les cinq Marchés couvrant l'ensemble du territoire relevant du Réseau d'Initiative Publique de Seine-Maritime Numérique seront toujours effectifs durant le premier semestre 2020.

Toutefois les marchés subséquents 1 et 2 se termineront dans l'année.

Pour ce qui est du marché subséquent n°3, les études avant-projet étant quasiment finies, les livraisons de prises devraient s'échelonner durant toute l'année 2020.

Concernant le marché de conception-réalisation lot n°1 (Ouest du département), l'année 2020 représente une année charnière. 97 % des études seront achevées et la phase travaux sera réalisée à hauteur de 70%.

Enfin, le marché de conception-réalisation lot 2 (Est du département) verra se finaliser les études avant-projet et sera marqué par une accélération des déploiements sur le périmètre d'exécution des prestations.

Pour 2020, le Syndicat prévoit la réalisation de 75 000 prises.

2.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	3 936 225.60 €	15 525 760.83 €
Dépenses	1 529 889.65 €	20 126 157.00 €
Résultats 2019	2 406 335.95 €	
Résultat reporté	11 976 900.29€	4 600 396.17 €
TOTAL	14 383 236.24 €	Équilibre

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d'énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s'acquitter de droits d'occupation du domaine public (600 000 €).
- En conformité avec les exigences de la mission très haut débit, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Seine-Maritime Numérique mutualise autant que possible les infrastructures existantes, en conventionnant avec des opérateurs de réseaux (télécommunication, routes, électricité,..) : l'ensemble des coûts de location s'imputent sur les dépenses d'exploitation, y compris les locations de longue durée (3 000 000 €).
- La participation du budget annexe aux charges générales et aux dépenses de personnel correspondant à 65% (700 000€).

Les autres postes de dépenses concernent :

- Les marchés lancés, dont les consultations publiées entraînent des frais de publicité (15 000 €).
- Les rémunérations d'intermédiaires pour faire appel à des avocats en cas de recours (60 000€).
- Les frais divers de publicité et relations publiques pour les actions de sensibilisation des élus et la communication au public (50 000€).
- Les frais bancaires relatifs aux frais de dossier de mise en place de la ligne de Trésorerie (30 000€).
- Les charges financières d'intérêts d'emprunt pour 422 000€.

Recettes

L'ensemble des membres du Syndicat a été amené à s'acquitter de 21 € par ligne sur la totalité du coût de réalisation du projet de collecte.

Il a été proposé en 2018 pour les cinq nouveaux adhérents, un étalement sur 3 années afin de répartir la charge budgétaire jusqu'en 2020.

Pour 2020, leur participation s'élèverait ainsi à 368 487 €, à laquelle s'ajoute la participation du Département pour 368 487 €.

En outre, les participations des membres aux actions 2 et 3 s'élèvent à 2 840 751 €

Elles sont basées sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers, sauf pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la Communauté de communes interrégionale d'Aumale-Blangy qui ont avancé ces dépenses sur leurs fonds propres.

En effet, l'ancienne Communauté de Communes de Blangy avait commencé à payer sur ses fonds propres la Montée en Débit en 2016 et 2017. Compte tenu des montants engagés, cela équivaut à un peu plus de 3 ans de contribution. Lors du Comité syndical du 9 avril 2018, il a été validé le fait que pendant 3 ans, les contributions auprès de la Communauté de Communes Interrégionale de Aumale-Blangy-sur-Bresle ne seront pas appelées.

2.2 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	35 041 438.10 €	129 101 509.33 €
Dépenses	46 624 796.08 €	132 052 063.00 €
Résultats 2019	-11 583 357.98€	
Résultat reporté	14 533 911.65€	2 950 553.67 €
TOTAL	2 950 553.67 €	Équilibre

Dépenses

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2020 à 132 052 063 € et comprennent les études à hauteur de 1 877 566 €, les travaux à hauteur de 122 883 315 € et enfin les premières subventions versées au délégataire pour la partie concessive (1 150 000€). Il est prévu les remboursements du capital des emprunts en cours pour 1 652 182€.

Recettes

Les recettes prévues pour 2020 en couverture des investissements sont évaluées à 132 052 063 € et intègrent :

- Les versements de subvention de l'État estimés à 18 M€,
- Les versements de subvention de la Région estimés à 14 M€
- La redevance du délégataire estimée à 11,5 M€.
- Des emprunts souscrits pour la réalisation des investissements à hauteur de 61 173 552.09 €.
- Un virement issu de la section d'exploitation d'un montant de 11 862 514.75 €,
- Un virement de la section d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement au 1068 de 9 782 840.07€

Par ailleurs, il convient de rappeler que le SMN76 doit avancer les subventions attendues de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues en cours d'exercice 2020, après la prise d'exploitation du délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster le tirage des emprunts par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

2.3 – Équilibre du budget annexe

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**.



,

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **152 178 220 €**.



En conclusion, compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le budget primitif 2020 et vous prie d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-3.1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSE ET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 11 Février 2020 actant les orientations budgétaires 2020,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-26-3.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2020 et le budget primitif annexe 2020 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 65% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
COLLECTIFS



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique - mardi 03 mars 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2020

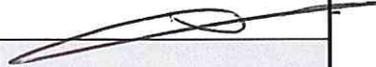
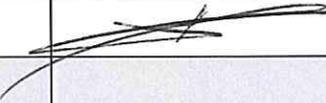
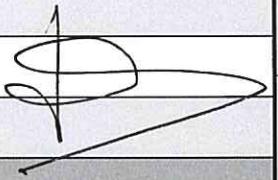
Liste d'émargement

Vote du budget primitif - Budget principal



<input type="checkbox"/>	Titulaires
<input type="checkbox"/>	Suppléants
<input type="checkbox"/>	Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Bastien CORITON	
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MARTIN	Pascal	Département		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAudeau RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT-AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Seine-Maritime



DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Rouen, le 3/03/2020

Je soussigné(e), Monsieur Guillaume COUTEY, Conseiller Départemental de Seine-Maritime,
donne délégation de vote à...M. Bastien GRITON.....

Cette délégation est valable pour...Comité syndical SEINE-MARITIME NUMERIQUE
Du 03.03.2020

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Rouen, le

10/02/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M^{se}... Thibaudou-Raviot, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme... W.COT... AVRIL Virginie

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 03 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté



Comité Syndical du 3 mars 2020

Rapport de Madame la Présidente n° 2020-26-3.1

Objet : Rapport budgétaire 2020

Ce budget primitif est basé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires auquel on se reportera utilement.

L'accélération de la mise en œuvre du programme FTTH, acté dans le SDAN 2017 dont la réalisation a été confiée par le Département à *Seine-Maritime Numérique*, va se traduire sur le plan budgétaire par :

- Un budget de fonctionnement stable par rapport à 2019, intégrant des charges de personnel correspondant à une équipe-projet quasiment au complet en fin d'exercice, les postes créés en 2018 ayant été pourvus à la fin du 1^{er} semestre 2019 ;
- Un budget d'investissement largement impacté par l'extension progressive des travaux de génie civil et de tirage des câbles de fibre optique.

En conséquence, 2020 s'annonce comme le premier exercice budgétaire au cours duquel les tensions sur la trésorerie vont être avérées. C'est dans cette perspective qu'une consultation des partenaires bancaires a été réalisée en 2019, afin de mieux cerner les besoins du Syndicat mixte en financements à court et moyen terme, notamment en avances sur les subventions à percevoir.

S'agissant précisément des soutiens publics, 2020 permettra d'entériner et de mettre en œuvre :

- Le financement complémentaire (2^e tranche) de la Région Normandie pour un montant de 31 M€ ;
- Le financement du Plan France Très Haut Débit pour un montant maximum de 54 M€.

La livraison des prises tout au long de l'année permettra de toucher une redevance du délégataire sur 2020.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2019.

Sur le budget annexe, la participation des membres du Syndicat au projet est toujours assise sur un coût unique à la prise de 10.88 € pour le réseau de desserte, incluant une optimisation des frais financiers. Pour les nouveaux membres, ils s'acquitteront de 21 € pour le réseau de collecte par ligne pour la totalité du projet. Il a été proposé lors du comité syndical du 9 avril 2018 un étalement sur trois ans jusqu'en 2020 afin de répartir ces charges sur plusieurs exercices jusqu'en 2020 inclus.

1. - Budget Principal

Le Budget Principal est régi par le Plan Comptable M14 (TTC).

1.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 579 804 €.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	1 027 813.34 €	1 182 624.07 €
Résultats reportés	262 333.22 €	397 179.93 €
Dépenses	892 966.63 €	1 579 804.00 €
TOTAL	397 179.93 €	Équilibre

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Conformément aux décisions du Comité Syndical du 22 mars 2018 et afin d'ajuster progressivement le dimensionnement de l'équipe de SMN au déploiement du projet, tant technique qu'administrative, pour un suivi qualitatif des marchés, les postes suivants ont été pourvus en 2019 :

- 2 Techniciens affectés au contrôle sur place des chantiers et à la réception des travaux ;
- 1 Chargé de mission comptable pour traiter les flux de facturation qui ont plus que doublé sur les douze derniers mois.

Un poste d'ingénieur reste vacant.

Il est à noter que les dépenses de personnel du SMN76 ont été regroupées en 2019 sur le budget principal afin de faciliter les opérations de prélèvement à la source et les déclarations de charges. Un virement est fait du budget annexe au budget principal pour participer à ces dépenses au prorata (35% sur le BP-65% sur le BA).

Dans l'activité d'administration générale, sont répertoriés les charges de personnel et frais assimilés (999 550 €), incluant les adhésions obligatoires aux organismes professionnels tels que l'URSSAF (125 000€) ou les caisses de retraite (48 000 €) ou le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime (3 500€).

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais location mobilières et immobilières pour 50 000€ ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département pour l'année 2020 (30 000 €).

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (228 583 €) et du Département (223 732 €).

Pour rappel, ces participations syndicales sont calculées sur la base de la population, par habitant soit 0.03 € en zone AMII dite « T2 » et 0.45€ en zone T1.

Ces participations font l'objet d'une délibération spécifique du Comité Syndical, votée chaque année.

Il est aussi prévu le remboursement du budget annexe concernant les charges à caractère général (chap. 011 : 80 600€) et de personnel (chap. 012 : 649 675€).

1.2 - Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 962 €.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	327 €	327 €
Résultats reportés	1 635 €	1 635€
Dépenses	0€	1 962 €
TOTAL	1 962€	Équilibre

1.3 - Équilibre du budget principal

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 962 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur 1 579 804 €.

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à **1 581 766 €**.

2 – Budget Annexe

Le Budget Annexe du Syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (HT).

L'année 2020 doit constituer une année déterminante pour le déploiement opérationnel du Programme 100% FttH porté par Seine-Maritime Numérique.

En 2020, la phase de commercialisation des prises aura démarré sur près de 40% du territoire tandis que le reste du territoire départemental relevant du réseau d'initiative publique Très Haut Débit sera concerné par les travaux de déploiement de la fibre.

Les cinq Marchés couvrant l'ensemble du territoire relevant du Réseau d'Initiative Publique de Seine-Maritime Numérique seront toujours effectifs durant le premier semestre 2020.

Toutefois les marchés subséquents 1 et 2 se termineront dans l'année.

Pour ce qui est du marché subséquent n°3, les études avant-projet étant quasiment finies, les livraisons de prises devraient s'échelonner durant toute l'année 2020.

Concernant le marché de conception-réalisation lot n°1 (Ouest du département), l'année 2020 représente une année charnière. 97 % des études seront achevées et la phase travaux sera réalisée à hauteur de 70%.

Enfin, le marché de conception-réalisation lot 2 (Est du département) verra se finaliser les études avant-projet et sera marqué par une accélération des déploiements sur le périmètre d'exécution des prestations.

Pour 2020, le Syndicat prévoit la réalisation de 75 000 prises.

2.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	3 936 225.60 €	15 525 760.83 €
Dépenses	1 529 889.65 €	20 126 157.00 €
Résultats 2019	2 406 335.95 €	
Résultat reporté	11 976 900.29€	4 600 396.17 €
TOTAL	14 383 236.24 €	Équilibre

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d'énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s'acquitter de droits d'occupation du domaine public (600 000 €).
- En conformité avec les exigences de la mission très haut débit, dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Seine-Maritime Numérique mutualise autant que possible les infrastructures existantes, en conventionnant avec des opérateurs de réseaux (télécommunication, routes, électricité,..) : l'ensemble des coûts de location s'imputent sur les dépenses d'exploitation, y compris les locations de longue durée (3 000 000 €).
- La participation du budget annexe aux charges générales et aux dépenses de personnel correspondant à 65% (700 000€).

Les autres postes de dépenses concernent :

- Les marchés lancés, dont les consultations publiées entraînent des frais de publicité (15 000 €).
- Les rémunérations d'intermédiaires pour faire appel à des avocats en cas de recours (60 000€).
- Les frais divers de publicité et relations publiques pour les actions de sensibilisation des élus et la communication au public (50 000€).
- Les frais bancaires relatifs aux frais de dossier de mise en place de la ligne de Trésorerie (30 000€).
- Les charges financières d'intérêts d'emprunt pour 422 000€.

Recettes

L'ensemble des membres du Syndicat a été amené à s'acquitter de 21 € par ligne sur la totalité du coût de réalisation du projet de collecte.

Il a été proposé en 2018 pour les cinq nouveaux adhérents, un étalement sur 3 années afin de répartir la charge budgétaire jusqu'en 2020.

Pour 2020, leur participation s'élèverait ainsi à 368 487 €, à laquelle s'ajoute la participation du Département pour 368 487 €.

En outre, les participations des membres aux actions 2 et 3 s'élèvent à 2 840 751 €

Elles sont basées sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers, sauf pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la Communauté de communes interrégionale d'Aumale-Blangy qui ont avancé ces dépenses sur leurs fonds propres.

En effet, l'ancienne Communauté de Communes de Blangy avait commencé à payer sur ses fonds propres la Montée en Débit en 2016 et 2017. Compte tenu des montants engagés, cela équivaut à un peu plus de 3 ans de contribution. Lors du Comité syndical du 9 avril 2018, il a été validé le fait que pendant 3 ans, les contributions auprès de la Communauté de Communes Interrégionale de Aumale-Blangy-sur-Bresle ne seront pas appelées.

2.2 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**.

	Réalisé 2019	BP 2020
Recettes	35 041 438.10 €	129 101 509.33 €
Dépenses	46 624 796.08 €	132 052 063.00 €
Résultats 2019	-11 583 357.98€	
Résultat reporté	14 533 911.65€	2 950 553.67 €
TOTAL	2 950 553.67 €	Équilibre

Dépenses

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2020 à 132 052 063 € et comprennent les études à hauteur de 1 877 566 €, les travaux à hauteur de 122 883 315 € et enfin les premières subventions versées au délégataire pour la partie concessive (1 150 000€). Il est prévu les remboursements du capital des emprunts en cours pour 1 652 182€.

Recettes

Les recettes prévues pour 2020 en couverture des investissements sont évaluées à 132 052 063 € et intègrent :

- Les versements de subvention de l'État estimés à 18 M€,
- Les versements de subvention de la Région estimés à 14 M€
- La redevance du délégataire estimée à 11,5 M€.
- Des emprunts souscrits pour la réalisation des investissements à hauteur de 61 173 552.09 €.
- Un virement issu de la section d'exploitation d'un montant de 11 862 514.75 €,
- Un virement de la section d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement au 1068 de 9 782 840.07€

Par ailleurs, il convient de rappeler que le SMN76 doit avancer les subventions attendues de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues en cours d'exercice 2020, après la prise d'exploitation du délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster le tirage des emprunts par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

2.3 – Équilibre du budget annexe

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**.



,

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **152 178 220 €**.



En conclusion, compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le budget primitif 2020 et vous prie d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-3.1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSE ET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 11 Février 2020 actant les orientations budgétaires 2020,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-26-3.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2020 et le budget primitif annexe 2020 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 65% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
COLLECTIFS



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique - mardi 03 mars 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

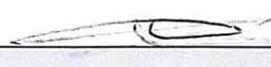
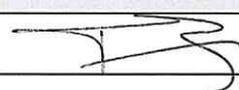
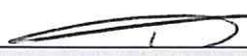
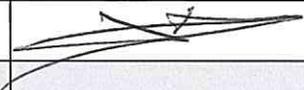
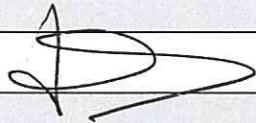
Liste d'émargement

Vote du budget primitif - Budget annexe



<input type="checkbox"/>	Titulaires
<input type="checkbox"/>	Suppléants
<input type="checkbox"/>	Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Emile	Région d'Yvetot		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
COLIN	Gérard	Côte d'Albâtre		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	Bastien CORITON	
DE CINTRE	Christine	Département		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annic	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GARAND	Sylvain	Région d'Yvetot		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GERYL	Gill	Région Dieppoise		
GIRARDIN	Bertrand	Le Havre Seine Métropole		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		

JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LECONTE	Olivier	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MALET	Eric	Quatre Rivières		
MARTIN	Pascal	Département		
MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
OVIDE	Alain	MRN		
RENAULT	Jean-Yves	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau de Caux-Doudeville-Yerville		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAudeau RAINOT	Florence	Département	Virginie LUCOT - AVRIL	
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		

Seine-Maritime



DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Rouen, le 3/03/2020

Je soussigné(e), Monsieur Guillaume COUTEY, Conseiller Départemental de Seine-Maritime, donne délégation de vote à...M. Bastien GRITON.....

Cette délégation est valable pour...Comité syndical SEINE-MARITIME NUMERIQUE
Du 03.03.2020

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Rouen, le

10/02/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M^{se}... Thibaudou-Raviot, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme... W.COT... AVRIL Virginie

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 03 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-3.2

PARTICIPATION DES MEMBRES POUR 2020

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSE ET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2020-26-3.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2020 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

- Pour le réseau de collecte :

De permettre aux nouveaux membres adhérents en 2017, d'étaler leur contribution sur trois ans jusqu'en 2020 inclus.

- Pour le programme de déploiement des réseaux :

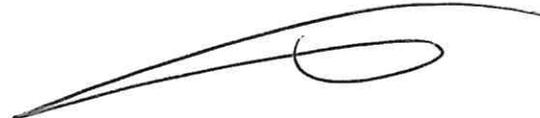
- De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée, participation de laquelle seront déduites les contributions versées les années précédentes sur fonds propres,
- De fixer la participation pour 2020 de Caux-Seine Agglomération à 201 453€.

- Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2020.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :



COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2020

NOM DE L EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE 2014)	Nombre de prises FttH à construire	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2020 T1=0,45 €/hab. T2=0,03€/hab.	Contribution au budget annexe pour 2020 (10,88 €/prise FttH)	Contributions au réseau de collecte (21 € par ligne ORANGE) étalé sur 3 ans (-> 2020)	TOTAL par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77 189	37 616	T1	34 735	201 453		236 188
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15 161	6 987	T1	6 822	76 019		82 841
CC TERROIR DE CAUX	37 231	18 728	T1	16 754	203 761		220 515
CC BRAY-EAWY	26 141	13 462	T1	11 763	146 467		158 230
CC DES FALAISES DU TALOU	23 337	11 452	T1	10 502	124 598		135 100
CC DES QUATRE RIVIERES	30 556	17 101	T1	13 750	186 059		199 809
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	23	468		491
CA DE FECAMP (y.c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40 667	10 398	T1/T2 *	10 037	113 130		123 167
CC CAUX AUSTREBERTHE	25 500	12 422	T1	11 475	135 151		146 626
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY	18 112	10 039	T1	8 150	109 224		117 374
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY (communes du "80")	4 063	2 052	T1	1 828	22 326		24 154
CC DE LONDIERIERS	5 367	2 960	T1	2 415	32 205		34 620
CC INTER CAUX - VEXIN (ex CCPNOR)	53 383	25 142	T1	24 022	273 545		297 567
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CŒUR DE CAUX)	27 999	15 628	T1	12 600	170 033	115 689	298 322
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquefort)	27 017	13 928	T1	12 158	151 537	82 845	246 540
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20 569	10 138	T1	9 256	110 301	60 844	180 401
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (LHSM)	16 666	8 187	T1	7 500	89 075	54 061	150 636
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSC ou CC CAUX ESTUAIRE (LHSM)	18 110	8 270	T1	8 150	89 978	55 048	153 176
Zones conventionnées:							
COMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (LHSM)	241 860		T2	7 256			7 256
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	496 456		T2	14 894			14 894
AGGLOMERATION DIEPPOISE	49 770		T2	1 493			1 493
SDE76				3 000			3 000
TOTAL	1 205 434			228 583	2 103 777	368 487	2 830 905

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME *

223 732

8 000 000

368 487



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-3.3

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS ANNUELS (CP)**

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSE ET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,
Vu la délibération adoptant les autorisations de programme et crédits de paiement du 16 janvier 2014,
Vu le plan de financement prévisionnel du programme d'investissements,

Considérant que la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement favorise la gestion pluriannuelle des investissements et donne une visibilité des engagements financiers du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique à moyen terme,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-3.3,

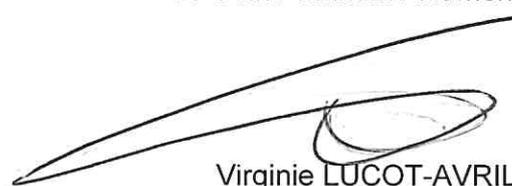
Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :

Annexe 1 à la délibération du 03/03/2020 Actualisation des Autorisations de Programmes (AP)AP correspondant à l'opération P005O001 – Gouvernance et Transversalité

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E01	AP		1 116 815,00
SMN P005E01	CP	2015	79 490,00
SMN P005E01	CP	2016	105 425,00
SMN P005E01	CP	2017	141 570,00
SMN P005E01	CP	2018	45 845,00
SMN P005E01	CP	2019	94 485,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2020	150 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2021	150 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2022	150 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2023	100 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2024	100 000,00
SMN P005E01		Somme des CP	1 116 815,00 €

AP correspondant à l'opération P005O003 – FTTH

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E03	AP		283 940 000,00
SMN P005E03	CP	2015	51 160,00
SMN P005E03	CP	2016	515 976,63
SMN P005E03	CP	2017	1 732 559,42
SMN P005E03	CP	2018	10 700 002,33
SMN P005E03	CP	2019	39 584 058,66
SMN P005E03	CP previsionnel	2020	128 000 000,00
SMN P005E03	CP previsionnel	2021	48 000 000,00
SMN P005E03	CP previsionnel	2022	25 940 379,59
SMN P005E03	CP previsionnel	2023	18 515 863,37
SMN P005E03	CP previsionnel	2024	10 900 000,00
SMN P005E02		Somme des CP	283 940 000,00



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 3 MARS 2020
CONVOCATION DU 19 FÉVRIER 2020

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2020-26-4

**AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ
SEINE-ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE) POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE
D'UN RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
À TRÈS HAUT DÉBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt, le 3 mars 2020 à 14h30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents :

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

DESSAUX Annic, COURSAULT Olivier, CORNU Pascal, VERHALLE Chantal, VASSARD Hervé,
BEAURAIN Jean-Marie, DELNOTT François, TERNISIEN Rémy, GARAND Sylvain, ROUSSEAU Jean-
Nicolas, COLIN Gérard, FAUVEL Denis

Représentés :

Collège Départemental

COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien
THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés :

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CHAUVET Patrick, COTTEREAU Chantal, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE
Blandine, LORAND-PASQUIER Yvette, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

JOLY Sébastien, DEPREAUX Alain, LEFEBVRE François, BENARD Daniel, RENAULT Jean-Yves,
CANU Emile, GERYL Gill

Absents :

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DE CINTRE Christine, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

ROUSSELIN Romain, FONTANIE Guy, SANCHEZ Frédéric, SAUL Régis, VASSE ET Laurent, GIRARDIN Bertrand, TIERCE François, GRANDSIRE Bruno, MALET Eric, GENDRON Bruno, OCTAU Nicolas, MUNIN Martial, LECONTE Olivier, FOUCHE Gérard, OVIDE Alain

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

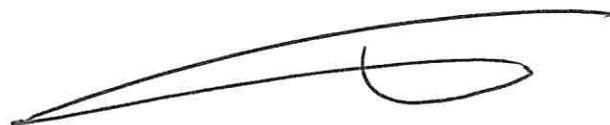
Vu la délibération n°2019-23-4.1 du Comité syndical du 24 juin 2019 autorisant la signature d'un avenant à la délégation de service public passée avec la société Seine-Estuaire Networks (COVAGE),

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-26-4 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit passée avec la société COVAGE (Seine Estuaire Networks),
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	3
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :